

PROGRAMME

Le bail commercial et les procédures collectives

REF : BCO-005

Cette session de formation a pour objet d'anticiper les conséquences de la crise sanitaire avec un épilogue de multiplication des dépôts de bilan.

Textes d'actualité :

- Code de commerce art. L. 145-1 et s. ;
- Code de commerce L. 642-1 et s. ;
- Jurisprudence.

Lien site boutique : <https://urlz.fr/hoew>

Durée

4.00 heures (0.50 jours)

Type d'action de formation

Action de formation

Objectif(s) pédagogique(s)

- Être capable de définir le sort d'un bail commercial lors de procédures collectives

Contenu de la formation

- Au programme :
 - Déclaration de créances des loyers impayés (procédure collective du preneur)
 - Déclaration du dépôt de garantie (procédure collective du bailleur)
 - Continuation du bail
 - Cession du bail (les droits de préemption sont-ils applicables ?)
 - Rupture du bail (clause résolutoire : l'art. L. 145-41 C. com. doit-il être respecté ?).

Profils des apprenants

- Avocats, juristes d'entreprise, experts-comptables, administrateurs de biens, administrateurs judiciaires, huissiers de justice

Pré-requis

Aucun pré-requis pour cette action de formation

Organisation de la formation

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation ;
- Documents et supports de formation à télécharger en version pdf;
- Exposés théoriques ;
- Etude de cas concrets ;

Edilaix

33 COURS DE VERDUN RECAMIER
69287 Lyon cedex 02
Email: formation@groupe-edilaix.com
Tel: +33472497911



- Quiz de fin de formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

Un questionnaire de type QCM sera disponible sur l'espace apprenant du participant.

Ce QCM devra être réalisé dans un délai de 8 jours après la formation et donnera lieu à la remise d'une attestation de fin de formation/attestation des acquis.

Accessibilité

Vous avez des besoins spécifiques (en matière d'accessibilité handicap, régime spécial, ou autres).

Référent handicap : Alexandra MARTIN formation@groupe-edilaix.com. (Merci de nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la formation).

Équipe pédagogique Edilaix

Comité pédagogique composé de :

Yves STERVINOUE - Président de la société Edilaix

Jean-Marc ROUX - Responsable pédagogique et directeur scientifique des éditions Edilaix

Alexandra MARTIN - Directrice de la société Edilaix et référente handicap

Julie STERVINOUE - Gestionnaire de formation

[Conditions générales d'inscription et de vente sur www.edilaix.com](http://www.edilaix.com)

[Livret d'accueil participant](#)